



# REGLEMENT FINANCIER

## 2021/2022

### I - TARIFS TRIMESTRIELS

Régime/Niveau	Maternelles	CP au CM2	6e/5e	4e/3e	Lycée
<b>EXTERNAT</b>					
Contribution familiale	157.00 €	178.00 €	250.00 €	267.00 €	302.00 €
Cotisation et frais divers (1)	41.00 €	46.00 €	48.00 €	48.00 €	50.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>198.00 €</b>	<b>224.00 €</b>	<b>298.00 €</b>	<b>315.00 €</b>	<b>352.00 €</b>
<b>DEMI-PENSION (2)</b>					
Contribution familiale	157.00 €	178.00 €	250.00 €	267.00 €	302.00 €
Cotisation et frais divers (1)	41.00 €	46.00 €	48.00 €	48.00 €	50.00 €
Restauration (2)	278.00 €	278.00 €	337.00 €	337.00 €	337.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>476.00 €</b>	<b>502.00 €</b>	<b>635.00 €</b>	<b>652.00 €</b>	<b>689.00 €</b>
<b>PENSION</b>					
Contribution familiale				267.00 €	302.00 €
Cotisation et frais divers (1)				48.00 €	50.00 €
Restauration Hébergement				1 230.00 €	1 230.00 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 545.00 €</b>	<b>1 582.00 €</b>

Tous ces prix comprennent la surveillance pendant les heures de repas et l'étude jusqu'à 18 h 30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Ils ne comprennent pas la cotisation APEL (voir paragraphe VIII).

(1) Les frais divers comprennent notamment :

- la carte scolaire (en cas de perte ou de changement de régime, la carte refaite est facturée 5 €),
- les abonnements au portail internet EcoleDirecte, le cloud,
- les assurances scolaires obligatoires,
- les services de reprographie,
- les frais d'étude et/ou garderie, selon les niveaux,
- les services de santé (infirmerie et accompagnement psychologique).

(2) Le forfait demi-pensionnaire permet d'assurer les repas des Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi. Le Mercredi, des tickets peuvent être fournis. En cas d'absence pour maladie, les repas seront remboursés aux parents compte-tenu d'une franchise de quatre jours. Les élèves externes peuvent se procurer des tickets "occasionnels" au prix de 7.30 € pour le Grand Collège et de 6.30 € pour le Petit Collège. Toutefois, nous pourrions imposer le régime demi-pensionnaire à un élève qui déjeunait régulièrement plus de 2 fois par semaine à l'aide de ces tickets.

**II – ANCIENS ELEVES :** Somme versée lors de l'inscription, remboursable à la fin de la scolarité.

### III – NOUVEAUX ELEVES :

Frais de dossiers de 30 €, non remboursable,

Frais de confirmation et de réservation, remboursable à la fin de la scolarité :

Externe : 180 € - Demi-pensionnaire : 210 € - Pensionnaire : 320 €

**En cas de désistement (après la confirmation d'inscription ou de réinscription) ou de départ en cours d'année, cette somme reste acquise à l'établissement.**

#### **IV- REGLEMENT**

- Par prélèvements bancaires mensuels au 8 de chaque mois, du 8 Octobre au 8 Juin inclus (option que nous souhaitons fortement), A défaut :
- par chèques libellés à l'ordre de l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) Institution du Saint-Esprit :
- par virement bancaire sur le compte OGEC Institution du Saint-Esprit : IBAN FR76 3007 6023 1010 4289 0020 012, BIC : NORDFRPP, au 15 Octobre, 15 Janvier et 15 Avril.

Nos tarifs forfaitaires sont établis en fonction du calendrier scolaire, qui incluent :

- les absences pendant les périodes de stages en entreprise,
- les voyages, les compétitions,
- la Semaine Autrement,
- les journées pédagogiques et de préparation à la défense,
- toutes les absences dues au calendrier de l'Éducation Nationale (examens hors de l'établissement par exemple), ou indépendantes de la volonté de l'Établissement (intempéries, etc...)

et n'ouvrent droit à aucune réduction.

Nos tarifs ne comprennent pas :

- le coût des sorties pédagogiques et voyages scolaires,
- le coût de certaines activités pastorales

qui feront l'objet d'une facturation.

Tout trimestre commencé est dû.

Nous comptons sur la bonne volonté de tous pour respecter les échéances.

#### **V – REDUCTION SUR LA CONTRIBUTION FAMILIALE**

Des réductions sont accordées aux familles de trois enfants et plus scolarisés dans l'Établissement :

- 5 % de la contribution familiale pour le deuxième,
- 15 % de la contribution familiale pour le troisième,
- contribution familiale gratuite pour le ou les élèves suivants.

#### **VI - CONTRIBUTION VOLONTAIRE**

A l'appréciation de chacun et à adresser par chèque séparé, la contribution volontaire est destinée à apporter des solutions aux cas financiers : enfants ou familles en difficulté. Un justificatif vous sera fourni pour vous permettre de bénéficier des déductions fiscales autorisées. Merci de votre générosité en ces temps difficiles pour beaucoup.

#### **VII - ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APEL)**

L'Établissement perçoit, pour le compte de l'APEL, une cotisation annuelle de 21 € par famille, qui vous sera facturée au premier trimestre. Par cette cotisation, vous devenez membre de l'Association qui vous invite à désigner ses administrateurs lors de son Assemblée Générale Annuelle, dont la date vous sera précisée ultérieurement. Vous recevez régulièrement le journal « Fe Famille Éducation ». Les parents qui ne désirent pas adhérer à l'APEL sont priés de le faire savoir par écrit avant le 15 Septembre 2021.

#### **VIII - ORIENTATION**

Le service d'orientation de l'Établissement est à votre disposition pour vous apporter documents, conseils, écoute...

L'inscription dans un régime vaut obligation pour l'année scolaire. Les changements ne pourront être dus qu'à des situations exceptionnelles et ne pourront être acceptés qu'après accord du Chef d'établissement. Ces changements ne pourront intervenir qu'en début de trimestre.

**EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE MERCI DE NOUS EN INFORMER.**